



1825
boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3H 1R4

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

téléphones 514 937 6168
800 599 6168
télécopieur 514 933 0242
courriel info@oaq.com
toile www.oaq.com

Montréal, le 11 janvier 2013

Me Mario Gerbeau, greffier
Ville de Saint-Lambert
Direction du greffe
55, avenue Argyle
Saint-Lambert Québec J4P 2H3

Monsieur,

Nous avons été interpellés par l'inquiétude de certains citoyens de Saint-Lambert au sujet de l'avis de démolition que vient d'émettre la municipalité concernant l'aréna Eric-Sharp.

À l'instar de ces citoyens, nous tenons à vous faire part de notre étonnement concernant cette décision. En effet, comme vous le savez, le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville a demandé une étude sur la valeur patrimoniale de cet édifice avant de procéder à sa démolition. Or, les conclusions de cette étude n'ont pas encore été rendues. Détruire un bâtiment pour s'apercevoir ensuite qu'il aurait dû être conservé pour son intérêt patrimonial nous paraîtrait particulièrement aberrant.

Nous ne pouvons juger a priori de la valeur patrimoniale du bâtiment, mais nous savons par contre que, *sur le plan architectural*, sa structure de bois lamellé-collé représentait, à l'époque de sa construction, un choix particulièrement pertinent, à la fois durable et innovant.

On constate que, malgré des réflexions préalables, de nombreuses municipalités déplorent avoir démoli des bâtiments trop rapidement. C'est pour éviter une telle situation – et pendant qu'il en est encore temps – que l'Ordre des architectes du Québec prend l'initiative de vous alerter.

Par ailleurs, au-delà de la valeur patrimoniale du bâtiment, il semble que la municipalité oublie dans ce dossier les principes du développement durable, qui devraient pourtant s'imposer à tous, particulièrement aux Villes et aux gouvernements. En 2013, le contexte est en effet à la saine utilisation des ressources et le Québec a pris des engagements en ce sens.



On ne saurait donc voir dans un programme de subvention gouvernementale pour les constructions neuves un incitatif à aller à l'encontre des principes du développement durable. Il revient aux ministères et aux élus municipaux de rester vigilants et d'éviter les effets pervers de ces programmes.

Bien sûr, nous sommes conscients que cet aréna nécessite d'importants travaux de rénovation. Toutefois, avant d'envisager sa destruction, il est essentiel, d'une part, d'estimer sa valeur patrimoniale et, d'autre part, de s'assurer que toute autre avenue plus durable – restauration et agrandissement, réutilisation, etc. – ne puisse être envisagée.

Précisons d'ailleurs que les professionnels de l'architecture possèdent aujourd'hui toute l'expertise nécessaire pour adapter un ancien bâtiment de ce type aux nouvelles exigences et aux nouveaux besoins. Nul doute que, si le mandat leur en est donné, ils sauront être créatifs, et cela, à coût raisonnable.

Par ailleurs, comme vous le savez, ce projet n'emporte pas l'adhésion de l'ensemble de la communauté concernée. Il nous semble donc que des précautions s'imposent. Ce dossier doit être mené de façon exemplaire, notamment par une décision éclairée. Or, cette décision ne pourra être prise que quand l'ensemble des éléments et des renseignements pertinents seront connus, et cette étude patrimoniale en fait partie.

Je vous prie d'agréer, Me Gerbeau, l'expression de mes salutations distinguées.

André Bourassa
Président, Ordre des architectes du Québec

c.c.

Pierre Larouche, architecte, associé principal, Lemay & associés

Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec

Marie Malavoy, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, ministre responsable de la région de la Montérégie

Maka Kotto, ministre de la Culture et des Communications du Québec
